

Montpellier, le lundi 2 mars 2020

**UN NOUVEAU SOUFFLE
POUR MONTPELLIER**

Madame, Monsieur,

Depuis de nombreuses années, mon combat en faveur d'une société inclusive et solidaire est au cœur de mon engagement politique.

Depuis plusieurs années, je me mobilise pour que l'accessibilité universelle se concrétise enfin, pour que chacun puisse vivre avec les mêmes droits, sans avoir à souffrir de discriminations. C'est notamment pour ce combat et pour que Montpellier soit à la hauteur des défis du XXIème siècle que je me présente aux suffrages des Montpelliéraines et des Montpelliérains pour devenir maire.

Vous le savez, il y a un an pratiquement jour pour jour, je me suis opposé au Plan Local de l'Habitat proposé par la majorité en place. J'ai refusé de voter ce PLH car il renonçait – comme le prévoit malheureusement la loi ELAN – à l'obligation de logements neufs 100% accessibles.

A l'image de ce qu'a fait la maire socialiste de Nantes, Johanna Rolland, je souhaite revenir sur cette règle et imposer que 100% des logements neufs soient accessibles tant dans le parc social que dans le parc privé.

Cette accessibilité des logements neufs est la seule possibilité pour, qu'à terme, l'accessibilité universelle ne soit pas seulement un droit abstrait, mais une réalité concrète garantie à tous les citoyens. En l'imposant aux bailleurs sociaux publics dont je présiderai les conseils d'administration et en rétablissant cette obligation et un contrôle strict dans les opérations d'aménagement privées, Montpellier peut redevenir une ville modèle en la matière.

Parallèlement, je souhaite – sans délai – que la Ville travaille enfin à la mise en place du Schéma directeur d'accessibilité et du Plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics (PAVE). L'absence de ce Plan, pourtant imposé par la loi, est révélatrice du peu d'intérêt porté par la précédente mandature à la question de l'accessibilité.

Les résultats sont malheureusement là, en six ans, seuls quelques kilomètres de voirie ont été rendus accessibles en six ans alors que deux tiers de la voirie ne le sont pas. C'est inadmissible. Trottoirs trop élevés, mobilier urbain mal positionné et mal pensé, bandes d'éveil à la vigilance absentes ou inadaptées, les obstacles à l'accessibilité sont encore trop nombreux. L'accessibilité universelle est pourtant possible, c'est l'affaire de tous car elle facilite les mobilités de chacun et renforce le vivre-ensemble.

Au cours du prochain mandat, je ferai de l'accessibilité universelle une priorité, une préoccupation permanente de tout projet urbain. Ainsi, dans le cadre de mon plan

« urgences mobilités », de nombreux espaces publics vont être repensés pour faciliter les mobilités de chacun, les rendre plus écologiques, plus sûres, plus responsables.

UN NOUVEAU SOUFFLE POUR MONTPELLIER

L'accessibilité sera garantie tout au long des travaux et à l'issue de leur réalisation, pour atteindre l'objectif des 50% d'accessibilité avant 2025 et d'une accessibilité universelle à l'horizon 2030.

Pour que cet objectif soit respecté, je m'engage à veiller à l'accessibilité prochaine de tous les lieux recevant du public. J'ai ainsi prévu qu'au sein du Pacte Jacques Cœur que j'ai proposé pour renforcer le commerce de proximité, un accompagnement soit proposé à tous les artisans et commerçants en la matière.

Je m'assurerai qu'il en soit de même dans chaque secteur : lutte contre l'isolement et la dépendance, aires de jeux intergénérationnelles inclusives, politique en matière de ressources humaines de la Ville et de la Métropole, écoles, transports en commun... Dans tous ces domaines, Montpellier doit s'imposer comme une Ville modèle pour respecter l'esprit de la loi de 2005 et créer plus que jamais une ville d'inclusion et de vivre-ensemble.

Cette accessibilité à tout, pour tous, et tout le temps, guidera notre action tout au long du mandat. Une action que nous mènerons ensemble en revoyant totalement la méthodologie de travail actuelle.

En effet, l'une de mes priorités sera de rétablir le comité de liaison qui a été abandonné depuis six ans afin de faciliter la co-construction des politiques publiques avec les associations fédérées par le CLCPH.

La présence d'un référent handicap au sein de mon cabinet garantira, par ailleurs, un pilotage politique transversal et l'intégration de la question du handicap à tout dossier porté par la Ville. En collaboration avec le groupe de travail national « RAVI » (Référénts Accessibilité des Villes Inclusives) du CEREMA, j'aspire à ce que la Ville et la Métropole innovent en la matière, à ce que soient soutenus les projets que vous proposez et à ce que l'on aille toujours plus loin ensemble pour faire de Montpellier la Ville de l'accessibilité universelle, une ville d'inclusion et de vivre-ensemble.

En conclusion, je m'engage avec vous sur l'ensemble des points identifiés dans le manifeste, *Le Handicap, un atout pour la cité*.

Madame, Monsieur, aujourd'hui en tant que candidat, et demain en tant que maire, vous savez que vous pouvez compter sur mon plein engagement pour faire de Montpellier la Ville de l'égalité des droits, de l'accessibilité et de la cohésion sociale.



Michaël Delafosse